



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL <i>COMMUNE de FONSORBES</i> Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch	
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.	
Présents : Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, STEMER et SIMÉON MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du 4 avril 2024 Acte n° 2024-054
Absent(s) représenté(s) : Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSELIN Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC M. FÉDOU a donné procuration à M. MAILHÉ M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO	Conseillers en exercice : 33
Absent(s) : Mme ROUER Aurélie	Conseillers présents : 24
Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude	Date de la convocation : 20 mars 2024
Thème : 5.7 - INTERCOMMUNALITÉ	
Objet : SMGALT - Mise à disposition du rapport d'activité 2023 portant sur les budgets Aménagement et Vente d'Eau	

Conformément aux dispositions des articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme la Maire informe l'assemblée délibérante de la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) portant sur les budgets Aménagement et Vente d'Eau.

Elle invite donc le Conseil Municipal à prendre acte de la mise à disposition de ce document.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : prend acte de la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) portant sur les budgets Aménagement et Vente d'Eau.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024 - acte n° 2024-054 - page 2/2
Thème :	5.7 - INTERCOMMUNALITÉ
Objet :	SMGALT - Mise à disposition du rapport d'activité 2023 portant sur les budgets Aménagement et Vente d'Eau

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

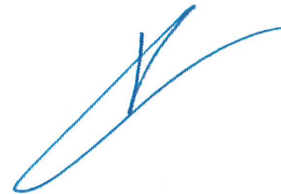


Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024 publié sur le site Internet
de la collectivité le **11 AVR. 2024**